

Inscription scolaire



www.ville-saint-priest.fr

Guichet Famille
Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi : 13 h - 17 h 30
guichetunique@mairie-saint-priest.fr

Inscription scolaire

Qui ?

- ▶ Nouvel arrivant sur Saint-Priest.
- ▶ Enfant non scolarisé.
- ▶ Famille ayant déménagé dans Saint-Priest et changeant de secteur.
- ▶ Enfant sous dérogation et passant au CP.

Comment ?

Inscription en deux étapes :

1• Inscription administrative auprès du Guichet Famille :

- ▶ Pour la rentrée de septembre : à partir de février.
- ▶ Immédiate, tout au long de l'année.

*Les formulaires sont disponibles via le site de la ville : www.ville-saint-priest.fr ou en mairie.

2• Admission pédagogique à l'école :

- ▶ Auprès du directeur d'école, [muni de la fiche d'inscription](#) remise par le Guichet Famille.

Pièces à fournir ?

- ▶ Photocopie du livret de famille (complet) ou acte de naissance de l'enfant (disponible sur le site service-public.fr).
- ▶ Photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois du lieu où réside l'enfant.
- ▶ Tout document justifiant d'un changement de la situation familiale (jugement de divorce ou de séparation).

Délais indicatifs ?

- ▶ Délivrance d'une fiche d'inscription scolaire par mail sous 30 jours.

Coût ?

- ▶ Gratuit.

Informations complémentaires

- ▶ Pour les enfants de 2 ans (janvier à juin) contacter le Guichet Famille pour connaître les éventuelles possibilités de scolarisation.
- ▶ Attention, tout dossier incomplet sera refusé.